

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC RELATIVE À L'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR
DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC (TEQ)**

- 1. Références :**
- (i) [Recommandations sur les ajustements budgétaires à apporter au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#), Rapport présenté à la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par le Conseil de gestion du Fonds vert, novembre 2018, p. 34 à 45;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 213;
 - (iii) Pièce [B-0018](#).

Préambule :

(i) À l'annexe 2 de son rapport, le Conseil de gestion du Fonds vert détaille ses recommandations pour toutes les actions du PACC 2013-2020. Le statut de chacune des actions est précisé, au 31 mars 2018 (« [e]n cours », « [e]n élaboration », « [n]on démarrée », « [a]bandonnée » « [e]n suspens » ou « [t]erminée ».

(ii) Annexe VI - Prévisions budgétaires et prévisions des résultats des mesures du Plan directeur 2018-2023.

(iii) Ventilation annuelle des prévisions de réduction de la consommation énergétique (en GJ) des mesures du Plan directeur 2018-2023.

Demande :

1.1 Veuillez fournir la concordance, le cas échéant, entre le numéro de chacune des mesures et sous-mesures du Plan directeur 2018-2023 listées en référence (ii) (1 à 154) et les numéros des actions et sous-actions du PACC 2012-2020 (de 1.1 à 31.3) listées en référence (i), dont le statut est « [a]bandonnée » ou « [t]erminée ». Veuillez élaborer, au besoin, sur l'impact du statut des mesures et sous-mesures du Plan directeur 2018-2023 sur l'atteinte des résultats prévus de ces mesures, tels que présentés en référence (ii) et (iii).